

téressent à ses oeuvres, nous tenons, nous aussi, à joindre nos humbles voix aux acclamations enthousiastes qui saluent, de toutes parts, Son Excellence comme un ange de lumière, de paix et de consolation.

Nous prierons et ferons beaucoup prier, pour le succès de sa délicate mission, notre Madone nationale.

Et déjà nous formulons le vœu de voir bientôt, agenouillé dans notre vénéré Sanctuaire, aux pieds de la Vierge couronnée par Sa Sainteté Pie X, l'interprète officiel au Canada du magistère suprême du Père commun des fidèles.

Qu'il plaise donc à Son Excellence d'avoir pour agréable l'expression cordiale de nos religieux hommages, de soumission entière et de notre profonde piété filiale !

Les Gardiens du Sanctuaire
de Notre-Dame du Cap.

HEURES DES OFFICES AU SANCTUAIRE

I.—Sur semaine :

- a)—A 6 heures et 7 heures, messes, confessions et communions.
- b)—A 10 heures et à 3 heures, vénération des Saintes Reliques.

II.—Le dimanche et les fêtes d'obligation :

- a)—A 7½ heures, messes pour les pèlerins.
- b)—A 3 heures, récitation du chapelet, instruction, vénération des saintes Reliques et bénédiction du T.-S. Sacrement.

III.—Tous les samedis, ainsi que la veille des fêtes d'obligation et du premier vendredi du mois :

- A 3 heures, et le soir à 7 1-2, confessions.
-